

# PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2016 à 20h DE LA COMMUNE DE LE LANDREAU

**Nombre de Membres :**

- en exercice 23  
- présents 20  
- pouvoirs 3  
- votants 23

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BERTIN, Maire.

**Date d'affichage :**

**Date de Convocation : 24 mars 2016**

**Présents :** BERTIN Pierre - MABIT Stéphane - JUSSIAUME Marie-Thérèse - RICHARD Christophe - TEIGNE Myriam - MAINGUY Jean-Luc - COUILLAUD Jeannine - PAQUET Jocelyne - ANTIER Richard - LEMETAYER David - GOHAUD Nathalie - FLEURANCE Stéphane - SAVARY Stéphanie - BONNEAU Sabrina - GUERIN GOULARD Marlise - PELLERIN Jean-Pierre - SAUVETRE Patricia - MOTTE CAILLET Marie-Laure

**Absent(s) ayant donné procuration :** RENAUDINEAU Christian donnant procuration à SAUVETRE Patricia ; BUREAU Philippe donnant procuration à SAVARY Stéphanie ; LE GALL Nathalie donnant procuration à GOHAUD Nathalie ; LAUMONIER Henri donnant procuration à PELLERIN Jean-Pierre ; DE VILLARTAY YANN donnant procuration à BERTIN Pierre.

**Sont nommés respectivement secrétaire et auxiliaire :** GOHAUD Nathalie - DESHAYES Xavier

## **PREAMBULE**

*Monsieur le Maire souhaite présenter ses excuses pour la précipitation avec laquelle a eu lieu la convocation au présent Conseil. La tenue de cette séance, peu après la précédente, s'est avérée nécessaire pour l'attribution des marchés de travaux relatifs à l'aménagement de la rue de Briacé (partie haute). Il est important que ces travaux démarrent rapidement pour être achevés avant la rentrée, ce qui permettra de subir les désagréments du chantier pendant la période estivale plutôt qu'à la rentrée scolaire 2016 et que les travaux soient achevés avant la manifestation « Le Vignoble à Vélo » organisée en partie sur la commune du Landreau.*

## **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 22 FEVRIER ET 7 MARS 2016**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 février 2016 est adopté par 21 voix pour.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 mars 2016 est adopté par 20 voix pour et 1 abstention (Nathalie LE GALL, absente lors de la séance correspondante).

*Madame MOTTE-CAILLET demande la parole à Monsieur le Maire. Elle s'étonne de ne pas avoir été informée du décès d'un proche d'un conseiller municipal.*

*Monsieur LE MAIRE présente à nouveau ses excuses. L'information a été relayée mais sans doute pas suffisamment. Il faudra être plus attentif à l'avenir.*

## **20h10 - Arrivées de Madame TEIGNE et Monsieur FLEURANCE**

### **AMENAGEMENT DE LA RUE DE BRIACE (PARTIE HAUTE) ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX**

Monsieur MABIT, Adjoint au Maire, rappelle que la Commune s'est lancée dans un programme pluriannuel de travaux tendant à réaménager les entrées du bourg du Landreau. La maîtrise d'œuvre

des premières opérations de ce programme a été confiée à une équipe dont le mandataire est l'agence Gille GAROS, architecte-paysagiste. Par marché en date du 13 juin 2013, cette équipe s'est donc vue confier l'élaboration du projet concernant la partie haute de la rue de Briacé, la partie basse de cette voie ayant été réalisée peu auparavant. Le coût prévisionnel des travaux, alors estimé à 242 100 € HT, a été fixé par avenant à 290 270 € HT.

A l'issue des phases de conception, la Commune a lancé une consultation, conformément aux règles du Code des Marchés Publics (procédure adaptée de l'article 108), pour la conclusion d'un marché global de travaux, étant précisé que la réalisation des espaces verts du projet restait réservée aux services municipaux.

3 offres ont été réceptionnées et analysées.

A l'issue de l'analyse, effectuée au regard des critères inscrits dans le règlement de consultation (prix des prestations pour 40% et qualité technique et méthodologique de l'offre pour 60%), il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise COLAS Centre Ouest, basée à Rezé (44 400), qui s'avère la mieux-disante au regard de chacun des deux critères de choix. Le prix proposé est 233 027 € HT par rapport à un coût estimé par le maître d'œuvre à 271 000 € HT, hors réalisation des espaces verts.

*Madame MOTTE-CAILLET demande si la présence de marches ou gratte-pieds devant certaines habitations longeant la rue de Briacé a été prise en considération dans les travaux.*

*Monsieur LE MAIRE pense que ce sont des ajustements qui seront pris en compte sur le terrain pendant les réunions de préparation du chantier.*

*Monsieur DESHAYES (Directeur Général des Services) précise, sur le sujet, qu'une information a été faite par écrit à tous les riverains du tronçon réaménagé afin qu'ils signalent ce genre de problème en Mairie avant le démarrage des travaux. En l'occurrence, concernant la présence des marches, le maître d'œuvre est bien informé de la situation et a prévu les mesures adaptées (contournement, mise à niveau).*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la rue de Briacé à l'entreprise COLAS pour un montant de 233 027 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

#### **LOTISSEMENT «LA SAUVAGERE »** **CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Madame TEIGNE, Adjointe au Maire, rappelle aux Conseillers la demande exprimée courant 2015 par l'association syndicale des propriétaires du lotissement « La Sauvagère », tendant au classement des espaces collectifs de cet ensemble d'habitations dans le domaine public communal.

Depuis cette demande, l'association a fourni à la Collectivité l'ensemble des documents réclamés et notamment les plans de récolement des différents réseaux. Elle a également fait réaliser en février 2016 une inspection télévisée des réseaux d'eaux usées et pluviales par l'entreprise « Technilab », les rapports afférents ayant été transmis à la Commune.

Par ailleurs, la Collectivité a estimé, en interne, le coût induit par l'entretien des espaces verts récupérés (120 heures par an environ) et le nettoyage de la voirie intégrée (entre 300 et 400 euros par an pour le balayage par la société VEOLIA, à raison d'une demi-heure par mois environ).

Enfin, l'assemblée générale de l'association réunie le 10 novembre 2015 a voté, à l'unanimité, le principe de rétrocession des espaces collectifs du lotissement à la Commune du Landreau.

Madame TEIGNE précise, qu'à la demande de l'association syndicale, actée lors de son assemblée générale, l'acte notarié de cession intégrera une servitude « non aedificandi » (non constructibilité) grevant les espaces collectifs situés à l'entrée du lotissement.

Ceci étant considéré, et au regard des éléments précités, il apparaît que, par leurs caractéristiques, leurs usages et leur état, les voiries et espaces collectifs du lotissement remplissent les conditions pour être classés dans le domaine public de la Commune.

Madame TEIGNE ajoute que cette cession intervient bien évidemment à titre gratuit, les frais d'acte notarié étant pris en charge par l'association syndicale avant sa dissolution.

L'Adjointe précise enfin que, conformément aux dispositions de l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, cette décision de classement ne nécessite pas d'enquête publique préalable.

Monsieur FLEURANCE demande où sera le point de collecte des ordures ménagères pour ce lotissement après classement dans le domaine public communal.

Monsieur DESHAYES répond qu'il faudra effectivement signaler l'intégration des voies dans le domaine public à la Communauté de Communes Loire-Divatte (CCLD) qui gère la compétence déchet pour LE LANDREAU.

Monsieur LE MAIRE souligne que la sortie du parking du cimetière se fera par la rue des Albizzias dont la propriété passe à la Commune. Il faudra instaurer un sens unique de circulation sur ce parking.

Madame SAUVETRE demande si la Commune a reçu d'autres demandes de classement de parties communes de lotissements.

Monsieur LE MAIRE évoque une demande du lotissement du « Fief de Bellevue ».

Monsieur FLEURANCE s'étonne car il pensait que c'était déjà fait.

Monsieur LE MAIRE précise qu'il y a plusieurs lotissements dans ce secteur : « Fief de Bellevue 1, 2 et 3 ».

Plusieurs questions étant posées sur le sort de l'espace vert situé en entrée de lotissement, Monsieur LE MAIRE se rapproche de l'écran et commente le plan projeté. Les co-lotis ont accepté la cession à la Commune à condition notamment que cet espace soit inconstructible. La Commune, en contrepartie, a obtenu le débouché du parking du cimetière sur la rue des Albizzias avant qu'elle soit intégrée au domaine public communal.

Madame MOTTE-CAILLET demande qui a financé le passage caméra dans les réseaux du lotissement.

Madame TEIGNE répond que le financement a été assuré par l'association syndicale des co-lotis.

Monsieur MABIT précise qu'il ne participera pas au vote.

Ceci étant considéré, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider le classement dans le domaine public communal des parties communes du lotissement « La Sauvagère », soit les parcelles :

Parcelles	Contenu
BI 894	Voie principale de desserte du lotissement (rue des Albizzias et impasse des Ormes) - 3 933 m <sup>2</sup>
BI 881	Chemin d'accès au bassin de rétention - 225 m <sup>2</sup>
BI 879	Bassin de rétention extérieur - 355 m <sup>2</sup>
<b>Total superficies classées</b>	<b>4 513 m<sup>2</sup></b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour (Monsieur MABIT ne prenant pas part au vote)

- **APPROUVE** le classement dans le domaine public communal de l'ensemble des espaces collectifs du lotissement « la Sauvagère »
- **APPROUVE** le transfert vers la Commune des ouvrages, réseaux d'eaux et autres équipements qui y sont rattachés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et toutes les pièces relatives à cette rétrocession.

## IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR DES COMMUNES VOISINES

Monsieur MABIT, Adjoint au Maire, fait part au Conseil du projet d'implantation de six éoliennes (aérogénérateurs) sur les territoires des Communes de la Remaudière (1 éolienne), de Vallet (1 éolienne) et de la Regrippière (4 éoliennes et 1 poste de livraison), porté par la Société par Actions Simplifiée Ferme éolienne du Haut Vignoble.

Par arrêté du 11 mars 2016, et conformément aux textes régissant ce genre d'installations, le Préfet de Loire-Atlantique a diligenté une enquête publique qui aura lieu sur les Communes directement concernées par le projet, du 4 avril au 4 mai 2016. Cette information devra être relayée dans les Communes avoisinantes, comme Le Landreau, par affichage et tout autre moyen de communication choisi par les Collectivités.

Par ailleurs, le Préfet invite les Communes voisines du territoire d'implantation des éoliennes à donner leur avis sur le projet, par le biais d'une délibération du Conseil émise au plus tard quinze jours après la clôture de l'enquête publique.

Les avis des Personnes Publiques Associées communiqués avec l'arrêté préfectoral (Institut National des Appellations d'Origine et Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire) n'émettent pas d'objections particulières au projet qui leur a été soumis.

Monsieur MABIT propose au Conseil, au regard des éléments fournis, de ne pas s'opposer au projet et de laisser les Communes directement concernées par l'implantation, élus et administrés, se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **N'EMET PAS** d'objection à la réalisation du projet et **NE S'OPPOSE DONC PAS** à la demande d'autorisation soumise à enquête.

## ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION « ESCAL'LOISIRS »

Monsieur RICHARD, Adjoint à l'Enfance-Jeunesse, rappelle au Conseil qu'une convention de partenariat lie depuis 2010 la Commune et l'association « Escal'Loisirs » (anciennement OICVL) qui gère l'accueil de loisirs du Landreau. Cette convention, qui décrit notamment le contenu de l'aide apportée par la Collectivité à l'association, a été amendée à plusieurs reprises.

L'Adjoint fait part à l'assemblée de la difficulté d'Escal'Loisirs à combler un déficit de 10 944,55 € accumulé sur les deux derniers exercices budgétaires. Ces pertes financières s'expliquent principalement par

- La baisse de participation aux activités en 2015 (mercredis + vacances scolaires + camps) : 393 journées/enfant en moins, due en partie à un déplacement de l'accueil de loisirs du Landreau vers une autre Commune pendant les vacances scolaires de février 2015 (construction du préau à l'école « La Sarmentille »).
- Une faible participation des familles de La Remaudière
- Un centre du mercredi en double site : impact sur la charge salariale
- L'absence de rattachement comptable de certaines charges à l'exercice concerné.

Monsieur RICHARD précise que l'association va adopter des mesures correctives et a d'ores et déjà sollicité le versement d'une subvention exceptionnelle de 8 000 € auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique pour aider à combler le déficit. La demande est en cours de traitement.

Dans cette attente, et afin de contribuer au bon fonctionnement de l'association, les Maires des Communes faisant appel aux services d'« Escal'Loisirs » (Le Landreau, La Boissière-du-Doré, La Remaudière) ont souhaité attribuer une subvention exceptionnelle à l'association, dont l'activité présente un intérêt évident pour l'animation de leurs territoires respectifs.

Aussi, Monsieur RICHARD propose au Conseil d'attribuer une aide financière de 4 040,83 € à l'association en 2016, en sus de la subvention de fonctionnement habituellement versée. Cette somme est composée de deux parties :

. 2 440,83 € en compensation du manque à gagner subi par l'association du fait du déplacement de l'accueil de loisirs à la Boissière-Du-Doré pendant les vacances d'hiver 2015 (à la demande du Landreau),  
. et 1 600 € correspondant à la somme qu'il est proposé d'allouer pour aider l'association à rattraper son déficit ponctuel, cette participation étant définie au prorata de la fréquentation de l'accueil de loisirs par les enfants Landréens.

Madame SAUVETRE précise que le dossier de demande de subvention à la CAF est parti ce vendredi 26 mars.

Monsieur RICHARD précise que la réponse sera donnée soit par la Caisse Nationale (CNAF) soit par la Caisse départementale (CAF).

Monsieur LE MAIRE ajoute qu'il a rencontré récemment les autres Communes faisant appel au service d'« Escal'Loisirs », ainsi que les représentants de cette association. Manifestement, le dernier exercice a été affecté par la délocalisation du centre de loisirs pendant une période de vacances scolaires du fait de travaux dans la cour de l'école du LANDREAU, ceci provoquant une baisse très nette des effectifs. Il a été affecté également par la modification des rythmes scolaires rétablissant l'école le mercredi matin à l'école publique du LANDREAU notamment. Face à ce constat, les élus souhaitent que les 8000 € attendus de la CAF, ajoutés à la participation exceptionnelle des Communes concernées, viendront encourager la poursuite de cette activité de loisirs. En effet, estime-t-il, « Escal'Loisirs » a une raison d'être car elle répond à un besoin avéré face auquel les services publics ne se sont pas organisés.

Madame SAUVETRE précise que les inscriptions pour les vacances de Printemps sont en hausse et que les idées d'animations nouvelles affluent.

Monsieur LE MAIRE évoque également le futur pôle enfance qui proposera des conditions d'accueil améliorées. Des collaborations avec des Communes voisines pourront peut-être envisagées, d'autant plus que Le LANDREAU constituera un point géographique central dans la future intercommunalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **VOTE** une subvention exceptionnelle de 4 040,83 € au bénéfice de l'association Escal'Loisirs afin de contribuer au bon fonctionnement de l'association.

#### **GRATIFICATION A UNE STAGIAIRE**

Madame TEIGNE, Adjointe aux Finances, sollicite le Conseil pour l'attribution d'une gratification financière à Emilie SILLON, stagiaire ayant effectué une période d'immersion professionnelle en Mairie, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, du 1<sup>er</sup> au 13 février 2016.

Madame TEIGNE rappelle que la gratification des stagiaires effectuant des stages d'une durée inférieure à 2 mois n'est pas obligatoire, mais estime que le travail efficace effectué par Madame SILLON pendant ses 15 jours de présence, au niveau notamment du classement des archives communales, mérite une gratification.

Madame TEIGNE propose au Conseil de voter l'attribution d'une gratification de 100 € à Madame SILLON en reconnaissance du travail effectué pour la Commune.

*Monsieur LE MAIRE souligne que cette décision constituerait un précédent. Il faut respecter une égalité de traitement. C'est pour cela que la somme proposée est fixée à 100 €.*

*Madame MOTTE-CAILLET estime que ce n'est pas « cher payé ».*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 1 contre (gratification insuffisante aux yeux de Madame MOTTE-CAILLET)

➤ **APPROUVE** l'attribution d'une gratification de 100 € à Madame Emilie SILLON, au titre du travail effectué pendant son stage.

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

### Commission Culture

Madame JUSSIAUME, Adjointe, fait part aux Conseillers de la création d'une page « Facebook » dédiée à l'activité de la Bibliothèque municipale.

Elle évoque également sa rencontre avec la Présidente de l'association « Arts Déco » qui va travailler, avec son équipe, à la décoration intérieure de l'Hôtel de Ville.

### Commissions Enfance-Jeunesse et Affaires Scolaires

Monsieur RICHARD, Adjoint, évoque le stage Théâtre, organisé par la Commune et qui aura lieu au printemps (Pâques à mai). Il y a actuellement 4 participants. Il en faudra au moins 8 pour maintenir le stage.

Il évoque également la présence d'un stagiaire BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction) dans l'équipe d'encadrement du local Jeunes pendant les vacances de Pâques. Là également, il s'agira de statuer sur la gratification/rémunération de cette personne.

Monsieur RICHARD informe des rencontres à venir intéressant son domaine de délégation :

.Rencontre de la Commission Jeunesse avec l'association Les FRANCAS, a priori le 25 avril, pour travailler sur le Projet Educatif Local.

.Comité de Pilotage du Contrat Educatif Local le 9 mai à 19h30.

.Commission Restaurant Scolaire le 28 avril à 19h15.

.Réunion de travail avec la commission et les agents concernés sur l'organisation des navettes pour les repas au futur restaurant scolaire : le 31 mars à 19h.

Par ailleurs, l'Adjoint précise que la commission « Enfance-Jeunesse » rencontrera prochainement les commissions « Bougeons-nous » et « Aménagement » du Conseil Municipal d'Enfants. La première doit choisir entre deux projets à réaliser pendant son mandat : projet d'animation autour du Rugby au LANDREAU ; entretien avec un sportif professionnel (Jimmy ENGOULVENT du LANDREAU). La seconde travaille déjà sur le réaménagement du secteur de la Gauterie (plaine de jeux notamment).

### Commission Urbanisme

Monsieur MABIT, Adjoint, informe les conseillers qu'au niveau de la réflexion sur le Programme Local de l'Habitat (PLH), les élus s'interrogent sur la fusion des PLH des deux Communautés de Communes (VALLET et LOIRE-DIVATTE).

Toujours au niveau de la fusion des Communautés de Communes, Monsieur MABIT informe de l'interconnexion des Plans Locaux d'Urbanisme des Communes et de la compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de la future Communauté. Il précise : si une des Communes engage une révision après le 31 mars 2017, cela entraînera l'obligation pour la future Communauté de Communes d'enclencher la procédure d'élaboration d'un PLUI.

### Commission Vie Associative

Madame TEIGNE, Adjointe, et son suppléant, Monsieur BUREAU, informent avoir visité les salles de sport d'Aigrefeuille et de Haute-Goulaine, dans l'optique du projet de la Commune. Un compte-rendu est à venir.

Les deux élus font part de leur rencontre avec les représentants des Fédérations Départementale et Régionale de Rugby.

Il a été décidé de mettre en place des journées de découverte du Rugby au stade du LANDREAU, à destination des jeunes. C'est le Rugby à 15 plutôt qu'à 13 qu'ont retenu les élus. Des prospectus vont être distribués sur les territoires de la CCV (Communauté de Communes de VALLET) et de la CCLD (Communauté de Communes LOIRE-DIVATTE).

*Madame SAUVETRE demande qui va encadrer ces séances d'initiation.*

*Madame TEIGNE répond que ce sont les Comités et le club de Rugby de CLISSON (SAC CLISSON).*

*Monsieur RICHARD précise que ces initiations concernent les enfants de 6 à 14 ans, sur 4 demi-journées.*

*Monsieur LE MAIRE précise que ces initiations seront encadrées par des représentants des Comités Départemental et Régional de Rugby, avec l'appui du club de CLISSON. Il pourrait y avoir également le soutien de l'équipe féminine de Rugby de Bas-Briacé.*

*Madame TEIGNE et Monsieur BUREAU soulignent que cette initiative est destinée à réinvestir le terrain de football de la Gauterie aujourd'hui peu utilisé. Ces animations ne nécessitent quasiment aucun investissement.*

*Madame MOTTE-CAILLET évoque l'achat des poteaux de Rugby tout de même.*

*Madame TEIGNE précise que ce n'est pas obligatoire dans l'immédiat, dans le cadre d'une animation, et au regard des tranches d'âges visées.*

*Monsieur LE MAIRE ajoute que les Comités de Rugby évoquaient un vivier de 7000 jeunes de 6 à 14 ans potentiellement intéressés sur le secteur.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h53.**